

Collège Jean de La Quintinie
Rue du Collège
16150 CHABANAIS

Marché à procédure adaptée,
Passé en application du décret 2016/360 du 25 mars 2016

CHAPITRE I: RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

:

Pouvoir adjudicateur : Collège Jean de La Quintinie
Rue du Collège
16150 CHABANAIS
Tél : 05 45 89 01 27
Fax : 05 45 89 14 01
int.0160120u@ac-poitiers.fr

Représenté par : M. Blaise BRICARD, Principal

OBJET DU MARCHÉ : nuit en camping pour 90 élèves de 6^{ème}
et 6 accompagnateurs

Du 23 au 24 septembre 2019

1 – PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DU MARCHÉ À CONCLURE

1.1 : Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée.

1.2 : Publicité

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante :

- inscription sur le site de l'A.J.I. / : www.aji-france.com
- envoi aux fournisseurs habituels de l'établissement

1.3 : Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet l'hébergement en camping avec 2 tivolis avec lits pour 90 élèves de 6^{ème} et 6 accompagnateurs

Du 23 au 24 septembre 2019

Soit 1 nuit d'hébergement

Date de départ : le 23 septembre 2019 matin au collège

Date de retour : le 24 septembre 2019 au collège

Lieu Géographique : 10 km maximum du collège

Hébergement : une nuit en camping avec repas du soir

Programme des journées d'intégration :

► **Activités**

Canoë Kayak (avec encadrant BE Kayak)

Mini Golf

Beach Volley

Natation

Tir à la carabine (avec encadrant BE tir à la carabine)

VTT

Possibilité de proposer d'autres activités sur site

Mise à disposition de salles de classe

Un responsable du séjour devra être présent et/ou très disponible sur place, matin et soir pour assurer le bon déroulement du séjour.

Variation des effectifs : le prix unitaire pour chaque participant est établi pour un effectif de 90 élèves et 6 accompagnateurs. Le devis fera apparaître le coût des accompagnateurs et les pénalités en cas de désistement d'un ou plusieurs élèves.

Annulation du voyage : le devis devra proposer les délais d'annulation à l'initiative de l'établissement sans cause externe.

1.4 : Allotissement

Le marché à conclure est constitué d'un seul lot.

2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

* L'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services

* L'acte d'engagement (chapitre III), dont l'exemplaire original conservé dans les archives du responsable du marché fait seul foi,

* Le présent cahier des charges, dont l'exemplaire original, conservé dans les archives du responsable du Marché fait seul foi.

* Le devis établi par le candidat

3 - DÉPOT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES :

3-1 : Adresse et modalités de dépôt des offres

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, peuvent être transmis à l'établissement par voie électronique (int.0160120u@ac-poitiers.fr), sur le site de l'A.J.I. , par courrier ou déposés contre reçu (sous pli cacheté portant la mention «Consultation Journées d'intégration pour les 6emes» – à l'attention de Mme La Gestionnaire - NE PAS OUVRIR »)

Le dossier du candidat sera transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception.

3-2 : Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue dans l'établissement au plus tard :

Le 04 novembre 2018 à 16h30

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

4 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

5 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5-1 : Examen des candidatures

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l'offre ne sera pas ouvert.

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après, par ordre d'importance décroissante :

1°) Le prix : 60%

2°) La qualité des services : 40%

La qualité prend en compte les informations contenues dans le devis et leur conformité à l'objet du présent marché. Le candidat précisera tout renseignement relatif aux conditions de transport ou d'hébergement qu'il jugera utile.

5-2 : Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus est retenue. Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait dans l'enveloppe relative à la candidature, les documents demandés.

6 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le marché est exécuté par l'émission du bon de commande établi par l'établissement et notifié par courrier à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement.

7 – ACOMPTE

Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70 % du devis. Le solde ne sera versé qu'après la remise de documents permettant la réalisation du voyage.

8 – PRIX ET PAIEMENT

8-1 : prix

Les prix sont unitaires, fermes et définitifs. Ils doivent comprendre la totalité des prestations énumérées à l'article 1-3.

8-2 : mode de règlement

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur présentation d'une facture établie en un original et deux copies.

Sur la facture devront apparaître :

- le numéro de référence du bon de commande émis par le collège;
- la désignation de chaque service ;
- le prix unitaire pour chaque service ;
- la TVA ;
- le montant total TTC.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein-droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

9 – LITIGES

Tout différend résultant de l'application du présent marché sera soumis au chef d'établissement, préalablement à la mise en œuvre des dispositions du C.C.A.G. Seul le tribunal administratif est compétent. Tous les échanges se feront en français.

10 – RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Administratif

Madame Ouahiba Versier, gestionnaire

Mme Stéphanie Wagner, professeur

Téléphone : 05 45 89 01 27

Fax : 05 45 89 14 01

Courriel : int.0160120u@ac-poitiers.fr

CHAPITRE II : DÉCLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou à ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

CHAPITRE III : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserve,

1) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus

2) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) Demande que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le mon

Tant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code Etablissement :

Code Guichet :

Numéro du Compte :

Clé :

Joindre un IBAN.

A _____, le

Le candidat (nom):

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») et cachet de la société